



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Conclusions du Conseil sur la normalisation et l'innovation

*2891ème session du Conseil COMPÉTITIVITÉ  
(Marché intérieur, industrie et recherche)  
Bruxelles, le 25 septembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

LE CONSEIL

"RAPPELANT

- les conclusions sur la normalisation adoptées le 21 décembre 2004,<sup>1</sup>
- les conclusions de décembre 2006 intitulées « Une stratégie ambitieuse en matière d'innovation »,<sup>2</sup>

CONSIDÉRANT

- la communication de la Commission européenne du 19 juin 2008, intitulée « "Think Small First": Priorité aux PME - Un « Small Business Act » pour l'Europe »,<sup>3</sup>
- le fait que les normes sont élaborées pour répondre aux besoins des acteurs,
- la contribution essentielle que la normalisation peut apporter au développement de l'innovation et de la compétitivité, en facilitant l'accès aux marchés, en permettant l'interopérabilité entre les produits, services et procédés nouveaux et existants, en améliorant

<sup>1</sup> Doc. 14790/2/04 REV 2.

<sup>2</sup> Doc. 16253/06.

<sup>3</sup> Doc. 11262/08 + ADD1, + ADD2.

# P R E S S E

la protection des utilisateurs, en générant la confiance des consommateurs et en diffusant les résultats de la recherche,

- le potentiel des normes pour encourager l'innovation dans des domaines tels que les services,
- le paquet législatif sur la libre circulation des marchandises<sup>4</sup> et le rôle des normes pour renforcer le marché intérieur et soutenir la politique de mieux légiférer,
- le contexte de globalisation croissante dans lequel les opérateurs économiques doivent désormais agir et l'importance de la dimension externe de la compétitivité,

ACCUEILLE avec satisfaction la communication de la Commission européenne du 11 mars 2008 relative à la normalisation et l'innovation,<sup>5</sup>

ADOPTE les conclusions suivantes :

1. SOUHAITE que les acteurs de la normalisation européenne prennent une part active dans la normalisation internationale, afin de favoriser le développement de normes mondiales pour des marchés globaux, en vue de faciliter les échanges commerciaux et les investissements dans l'intérêt de l'économie européenne,
2. dans cet esprit, APPELLE la Commission européenne, les Etats membres et les organismes européens et nationaux de normalisation à promouvoir, de manière coordonnée, les normes européennes,
3. RECOMMANDE aux organismes publics de recherche et aux financeurs publics de programmes de recherche aux niveaux européen et national d'examiner, à certaines phases décisives des projets de recherche du lancement jusqu'à l'évaluation, l'intérêt potentiel de développer des normes afin d'exploiter les résultats obtenus,
4. APPUIE l'intention de la Commission européenne de soutenir financièrement le développement d'activités de veille technologique, permettant d'identifier les domaines où la normalisation pourrait aider le transfert des résultats de la recherche et développement,
5. INVITE les normalisateurs à se rapprocher de la communauté de la recherche, afin de l'associer aux travaux de normalisation lorsque les résultats de la recherche font apparaître un intérêt pour le développement de normes,
6. ENCOURAGE les Etats membres à faire en sorte que la participation des chercheurs à des travaux de normalisation soit mieux valorisée dans leur carrière,
7. DEMANDE aux organismes européens et nationaux de normalisation de faciliter davantage la participation à la normalisation de toutes les parties concernées, notamment des représentants de petites et moyennes entreprises, de consommateurs, de syndicats de salariés et d'organismes représentatifs d'intérêts sociétaux, et ENCOURAGE la Commission européenne et les Etats membres à promouvoir la participation de ces parties prenantes aux travaux de normalisation,

---

<sup>4</sup> JO L 218 (13.8.2008).

<sup>5</sup> Doc. 8049/08.

8. SOUTIENT les démarches entreprises par la Commission européenne et les organismes européens de normalisation pour mener des études sur tous les obstacles à l'implication de ces parties prenantes dans la normalisation et à l'utilisation des normes, ainsi que sur les pistes envisageables pour tenter de les lever,
9. APPELLE la Commission européenne, les Etats membres et les associations professionnelles à renforcer leur soutien aux petites et moyennes entreprises pour les encourager à mutualiser leurs moyens et promouvoir leurs intérêts dans les travaux de normalisation,
10. SOULIGNE l'importance du principe de délégation nationale et le rôle déterminant des organismes nationaux de normalisation pour mieux assurer la prise en compte des intérêts des petites et moyennes entreprises dans la normalisation européenne,
11. INCITE les organismes européens et nationaux de normalisation à exploiter au mieux les potentialités des technologies de l'information et de la communication, par exemple pour organiser des réunions dématérialisées, afin de faciliter la participation de toutes les parties intéressées et le recueil de leurs opinions,
12. SOULIGNE l'importance de disposer des normes dans les langues nationales pour en assurer la bonne compréhension par tous les utilisateurs et INVITE les organismes européens de normalisation, en lien étroit avec la Commission européenne, à examiner la possibilité de recourir à des systèmes de traduction automatique, afin de faciliter la validation par les organismes nationaux de normalisation des versions nationales des normes européennes,
13. ENCOURAGE la Commission européenne, en coopération avec les organismes européens et nationaux de normalisation à simplifier le mode de financement pour la traduction de normes, dans le respect des règles financières européennes,
14. DEMANDE aux organismes européens et nationaux de normalisation d'élaborer et de valider en même temps que la norme un résumé de celle-ci, destiné à être publié sans restriction d'accès, et de veiller à la lisibilité et à la facilité d'utilisation des normes, pour en améliorer la compréhension et la mise en œuvre par les utilisateurs,
15. RECOMMANDE aux organismes européens et nationaux de normalisation ainsi qu'aux associations professionnelles d'élaborer et de diffuser des guides d'aide à l'utilisation adaptés aux secteurs d'activité, afin d'améliorer la sensibilisation à l'environnement normatif et de faciliter l'utilisation effective des normes,
16. ENCOURAGE les organismes européens et nationaux de normalisation à fournir aux acteurs du marché des moyens d'améliorer la valorisation des connaissances issues de leurs innovations,
17. RECONNAÎT que les normes et les brevets constituent deux outils de diffusion de l'innovation et soutient la réalisation d'une étude par la Commission européenne pour analyser l'interaction entre les deux,
18. DEMANDE aux organismes européens de normalisation d'être particulièrement vigilants dans le cas de développement de normes basées sur des technologies protégées, afin de permettre un accès large à tous les utilisateurs, et INSISTE sur la nécessité de mettre en œuvre des procédures visant une mise à disposition des droits de propriété intellectuelle dans des conditions justes, raisonnables et non discriminatoires,

19. ENCOURAGE les organismes européens de normalisation, en concertation avec les organismes nationaux de normalisation, à réexaminer leur modèle d'entreprise afin d'améliorer l'accès à la normalisation et l'utilisation des normes et de réduire les coûts liés à l'accès aux normes, tout en assurant leur viabilité financière,
20. RECONNAÎT que les trois organismes européens de normalisation se sont engagés dans un processus de réforme et leur DEMANDE de poursuivre et approfondir cette démarche, rapidement et en étroite collaboration entre eux, en vue de renforcer l'efficacité et la visibilité de la normalisation européenne, tout en prenant mieux en compte la convergence des technologies, et à associer de manière transparente à ce processus toutes les parties concernées,
21. DEMANDE à la Commission européenne d'assurer un suivi régulier de l'avancement de cette réforme et d'en rendre compte aux Etats membres,
22. INVITE les organismes nationaux de normalisation, en coordination avec les organismes européens de normalisation, à examiner la faisabilité d'un processus volontaire d'évaluation par les pairs, pour encourager l'amélioration continue et l'échange de bonnes pratiques,
23. ESTIME utile que les organismes européens de normalisation exploitent les synergies possibles avec les forums et consortiums de normalisation et RAPPELLE son attachement à ce que la transformation, par les organismes reconnus de normalisation, de documents normatifs informels en norme formelle soit conditionnée à une évaluation des besoins du marché, à la réalisation d'une enquête publique et à la recherche d'un consensus avec toutes les parties intéressées,
24. RAPPELLE que l'accélération souhaitable du processus de normalisation ne doit pas se faire au détriment des principes de qualité, de transparence et de consensus entre toutes les parties intéressées,
25. SOUSCRIT à la volonté de la Commission européenne de soutenir le recours aux normes en matière de politique industrielle durable, de marchés porteurs, de marchés publics, de technologies de l'information et des communications et de politique de mieux légiférer,
26. ATTIRE l'attention de la Commission européenne et de tous les acteurs sur le potentiel d'innovation existant dans le secteur des services et sur la nécessité d'informer les parties intéressées sur les bénéfices possibles liés au développement de normes dans ce domaine, comme y invite la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, afin d'améliorer la qualité des prestations et la compétitivité des services européens,
27. ENCOURAGE les Etats membres à améliorer la place de la normalisation dans les programmes éducatifs et les cursus académiques, afin de familiariser les étudiants à l'intérêt stratégique et aux enjeux de la normalisation, en s'appuyant sur les compétences des organismes de normalisation,
28. RECONNAÎT la nécessité de disposer de recommandations stratégiques à moyen terme pour la normalisation,
29. INVITE la Commission européenne à réviser le plan d'action pour la normalisation européenne au regard de ces conclusions."